

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

27 MAI AU 4
OCTOBRE 2025

Le Lycée Des Métiers vous remercie
pour la confiance renouvelée que
vous portez dans ses formations



Au Lycée des
Métiers Saint
Gabriel, nos élèves
grandissent et
apprennent
quotidiennement
au contact des
entreprises.
Technicité,
innovation,
écologie : ils sont
prêts à relever les
défis
du monde du
travail
d'aujourd'hui
et de demain.

**Nous les formons,
vous les recrutez.**

En versant la taxe d'apprentissage au
Lycée des Métiers Saint Gabriel, vous
contribuez à l'excellence de leur
formation.

Pour tous renseignements, un
seul contact :

Jean-Baptiste Gentric
06 65 50 23 00
DDFP@stgabriel29.fr

lycée des **Métiers**

Transport, Logistique,
Maintenance nautique,
véhicules et matériels
Environnement



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Ouverture de la campagne le **27 mai 2025**

UNE ACTION EN 3 TEMPS

1

Calculez le montant dû au titre de la masse salariale

2

Déclarez et payez ce montant à l'URSAFF via la DSN d'avril 2025

3

Attribuez le versement via la plateforme SOLTEA

Fléchage du bénéficiaire sur la plateforme **SOLTEA**

27 MAI AU 4 OCTOBRE 25

COMMENT FONCTIONNE SOLTEA ?

- ➔ Cliquez sur établissements bénéficiaires
- ➔ ENTREZ NOTRE CODE ÉTABLISSEMENT : UAI 0290168A
- ➔ Entrez le pourcentage de taxe que vous souhaitez nous attribuer
- ➔ C'est fait, vous avez contribué à l'excellence de nos formations !

NOS ÉLÈVES VOUS REMERCIENT !

